

MARTINET : DES CONVENTIONS SIGNÉES ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En lisant le journal « La Côte » du mardi 5 mai, j'ai été pour le moins surpris de découvrir que la Municipalité ne peut pas entrer en matière sur l'excellent projet « *Les Jardins du Martinet* », la parcelle concernée ayant fait l'objet de conventions signées par la Commune. Selon les propos tenus au journal par M. Le Municipal en charge de l'urbanisme : « *Des conventions ont été signées. Si vous avez déjà un engagement avec un promoteur, vous ne pouvez pas le shooter comme ça* ».

Ainsi, plus de 5 mois après le dépôt de ce projet auprès de la Municipalité, c'est par voie de presse que nous apprenons que « *Les Jardins du Martinet* » ne peut pas entrer en lice, du fait que notre Commune s'est déjà sérieusement engagée avec un autre investisseur. Il est vraiment regrettable que le Conseil communal n'ait pas eu la primeur de l'information et c'est pourquoi, comme certainement l'ensemble des membres de ce Conseil, j'attends maintenant de la Municipalité qu'elle nous délivre une information exhaustive sur ce problème. Dans ce sens, je me suis permis de poser un certain nombre de questions qu'on trouvera plus loin.

Pour ma part, je me suis livré à quelques recherches concernant cet engagement de notre Commune :

- Apparemment, c'est un engagement qui remonte à quelques années si l'on se réfère au rapport No 137 de la Municipalité du 2 mai 2005. Dans ce rapport, on peut en effet lire sous la plume de M. Michel Maye, alors en charge de l'urbanisme : « *Actuellement, et en étroite collaboration avec une entreprise spécialisée dans la réalisation de centres commerciaux, l'étude d'un addenda au PQ Martinet est en cours...* ».
- Pour en savoir davantage sur cette entreprise, il suffit d'aller sur Internet, de cliquer « Martinet Nyon » et on peut accéder au site d'un bureau d'architecture lausannois : Architecture R/R SA. Dans les projets de ce bureau figure en bonne place, accompagné de photos, le *Centre commercial « Le Martinet », Nyon*, pour lequel ce bureau signale qu'il a un *mandat architecture, concept commercial et environnemental design*. A l'évidence, ce bureau n'est pas allé ainsi de l'avant sans de sérieuses garanties.
- Ce qui est toutefois troublant dans cette affaire, c'est qu'en réponse aux questions de mon collègue Patrick Buchs à ce sujet (« *La Municipalité a-t-elle déjà trouvé un acheteur pour le terrain ? Si oui, lequel ?* » - interpellation du 30.09.07), la Municipalité a répondu, le 10.12.07 : « *Pour l'instant, le choix de l'acheteur de ces terrains n'est pas encore défini* ». Se fondant sur cette réponse, les initiateurs du projet « Les Jardins du Martinet » ont pu légitimement croire que leur projet serait recevable dans le cadre d'un appel d'offres à investisseurs.

Ces quelques éléments m'amènent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1.- Avec quel(s) partenaire(s) la Commune a-t-elle signé les conventions en question ?
- 2.- Quand ces conventions ont-elles été signées et pour quelle durée ?
- 3.- De qui le bureau Architecture R/R SA tient-il son mandat d'architecture et depuis quand ?

- 4.- Les conventions portent-elles sur une vente du terrain ou sur un droit de superficie, comme l'ont proposé les initiateurs du projet « *Les Jardins du Martinet* » ?
- 5.- Un droit d'emption en faveur du promoteur signataire figure-t-il dans ces conventions ?
- 6.- La Commune a-t-elle pris des engagements financiers dans le cadre de ces conventions, notamment en ce qui concerne une éventuelle dédite ?
- 7.- Si elle a pris des engagements financiers, à quelle hauteur se situent-ils ?
- 8.- Quelles seraient les conséquences pour la Commune d'une dénonciation de ces conventions, afin de permettre un concours d'investisseurs ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses précises.

Raymond Carrard
Conseiller communal PS